

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
33	31	2	0

Date de convocation le **29 mai 2026**Président: Monsieur Xavier **ODO**.Secrétaire de séance : Madame Samantha **PETIT**.**Présents :**

Monsieur Xavier **ODO**, Madame Isabelle **GAUTELIER**, Monsieur Sylvain **CASTAGNET**, Madame Delphine **NUNES**, Monsieur Frédéric **SERRA**, Madame Najoua **AYACHE**, Monsieur Florian **CLEOPATRE**, Madame Véronique **BOUCHAOUI**, Monsieur Fabrice **TEYRE**, Madame Marie-Claude **MASSON**, Madame Zhora **LEGRAND**, Monsieur Pierre-Philippe **JANIN**, Madame Nathalie **COURREGES**, Monsieur Hervé **NOUZET**, Madame Monique-Olympe **JAMBON**, Monsieur Stéphane **GAUBY**, Monsieur Amar **MANSOURI**, Monsieur Olivier **CAPELLA**, Madame Nathalie **ROUME**, Monsieur Arnaud **DEROUBAIX**, Monsieur Pierre-Loïc **GUICHARD**, Monsieur Eric **TOURNEMINE**, Madame Delphine **FAURAND**, Madame Victoria **MARI**, Madame Samantha **PETIT**, Monsieur Hugo **REYNARD**, Mme Pia **BOIZET**, Madame Daniela **SEIGNEZ**, Monsieur William **TACHON**, Monsieur Monji **OUERTANI**, Monsieur Philippe **AMBARA**

Procuration :

Madame Julie **BERNARD** donne pouvoir à Monsieur Frédéric **SERRA**, Monsieur Jérôme **BUB** donne pouvoir à Madame Daniela **SEIGNEZ**

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DU RAYONNEMENT TERRITORIAL (A ATTACHÉ TERRITORIAL OU B RÉDACTEUR TERRITORIAL) - FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le tableau des effectifs ;

Conformément à l'article L.313-1 du CGCT, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.322-14 et L.332-8-2 ;

Considérant le besoin de créer un poste permanent de Directeur de la Communication et du Rayonnement Territorial,

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services et membre de l'équipe de direction, le Directeur de la Communication et du Rayonnement Territorial sera chargé des missions suivantes :

- ☛ Piloter la stratégie de communication.
- ☛ Superviser le Protocole et les relations institutionnelles.
- ☛ Piloter la stratégie « Événementielle ».
- ☛ Piloter l'organisation humaine, administrative, financière et juridique de la Direction.

Le poste sera évolutif et les missions pourront s'adapter aux enjeux et projets de la collectivité, offrant de ce fait une réelle diversité d'activités.



Cet emploi à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire (de la filière administrative) de catégorie A relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées aux articles L.332-8-2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Les contrats conclus au titre de l'article L.332-8-2° sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite totale de 6 ans. Au delà, s'ils sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les candidats devront justifier des diplômes nécessaires d'accès au cadre d'emplois mentionné.

Eu égard au niveau des compétences requises, le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal des grilles indiciaires des cadres d'emplois des attachés ou rédacteurs territoriaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER la création d'un poste permanent de Directeur de la Communication et du Rayonnement Territorial dans les conditions proposées ci-dessus ;

D'APPROUVER le recrutement d'un agent contractuel en cas de recherches infructueuse de candidats statutaires, dans les conditions précitées ;

D'APPROUVER le tableau des effectifs en conséquence ;

DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget général des exercices en cours et suivants, chapitre 012.

Suffrages exprimés	33	
Vote(s) Pour	33	Monsieur Xavier ODO , Madame Isabelle GAUTELIER , Monsieur Sylvain CASTAGNET , Madame Delphine NUNES , Monsieur Frédéric SERRA , Madame Najoua AYACHE , Monsieur Florian CLEOPATRE , Madame Véronique BOUCHAOU , Monsieur Fabrice TEYRE , Madame Marie- Claude MASSON , Madame Zhora LEGRAND , Monsieur Pierre-Philippe JANIN , Madame Nathalie COURREGES , Monsieur Hervé NOUZET , Madame Monique-Olympe JAMBON , Monsieur Stéphane GAUBY , Monsieur Amar MANSOURI , Monsieur Olivier CAPELLA , Madame Nathalie ROUME , Monsieur Arnaud DEROUBAIX , Madame Julie BERNARD , Monsieur Pierre- Loïc GUICHARD , Monsieur Eric TOURNEMINE , Madame Delphine FAURAND , Madame Victoria MARI , Madame Samantha PETIT , Monsieur Hugo REYNARD , Mme Pia BOIZET , Monsieur Jérôme BUB , Madame Daniela SEIGNEZ , Monsieur William TACHON , Monsieur Monji OUERTANI , Monsieur Philippe AMBARA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 05 juin 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.



La secrétaire de séance
Samantha PETIT

ETAT DU PERSONNEL Filière administrative		
CATÉGORIE A	tableau des effectifs au 24/04/2026	Modification par rapport à l'ancien tableau des effectifs
EMPLOIS FONCTIONNELS	1	
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	
Total des postes pourvus	1	
Total des postes vacants	0	
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX	13	1
Attaché Hors Classe	0	
Attaché principal	1	
Attaché	11	
Total des postes pourvus	12	
Total des postes vacants	1	
CATÉGORIE B	tableau des effectifs au 24/04/2026	
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX	6	1
Rédacteur Principal 1ère classe	1	
Rédacteur principal 2ème classe	1	
Rédacteur	2	
Total des postes pourvus :	4	
Total des postes vacants :	2	
CATÉGORIE C	tableau des effectifs au 24/04/2026	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	17	
Adjoint administratif principal de 1e classe	7	
Adjoint administratif principal de 2e classe	3	
Adjoint administratif	5	
Total des postes pourvus :	15	
Total des postes vacants :	2	
Total des postes ouverts	37	38 (A/B)
Total des postes pourvus	32	32
Total des postes vacants	5	6